

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
06/09/2021
Date d'affichage
06/09/2021
Nombre de conseillers en exercice
14
Nombre de conseillers présents
11
Nombre de conseillers votants
13

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 06 septembre 2021, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Gaelle JOLY a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	06/09/2021	Date d'affichage	06/09/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du six septembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel		X	M Alain BREUILLARD	M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice			M Stéphane SIMON
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Gaëlle JOLY a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/043 – CHEMINS RURAUX

Déclassement d'un chemin rural dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation

Monsieur Stéphane SIMON, Maire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-1 à L.318-3, R.123-19, R.318-5 à R.318-7 et R.318-10 ;

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L.2131-2 et L.5214-16 ;

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 Art 62 II (J.O. du 10 décembre 2004) modifiant l'article L.141-3 du Code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Date	Signature
10 septembre 2021	 Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	06/09/2021	Date d'affichage	06/09/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du six septembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel		X	M Alain BREUILLARD	M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice			M Stéphane SIMON
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Gaëlle JOLY a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Deliberation n° 21/044 – CHEMINS RURAUX Arrêté de circulation

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, demande au conseil municipal de réfléchir sur la mise en valeur et la protection des chemins ruraux de la commune.

Ces chemins sont très régulièrement empruntés par de nombreux promeneurs à pied, en vélo, en quad ou moto et il convient de préserver ce patrimoine communal.

La circulation des promeneurs, quelque soit leur mode de déplacement, ne doit pas :

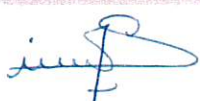
- Détériorer les espaces, les paysages, les sites ;
- Menacer les espèces animales ;
- Compromettre la tranquillité et la sécurité des promeneurs.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, demande donc l'avis du conseil municipal sur ce sujet.

Le débat est ouvert.

Le conseil municipal propose de réfléchir sur une pédagogie à mettre en place pour informer les promeneurs de la richesse de ce patrimoine.

Le conseil municipal souhaite la mise en place d'une commission pour la valorisation des chemins ruraux qui réfléchira sur l'utilisation de nos chemins.

Date	Signature
10 septembre 2021	 Stéphane SIMON, Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	06/09/2021	Date d'affichage	06/09/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du six septembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel		X	M Alain BREUILLARD	M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice			M Stéphane SIMON
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Gaëlle JOLY a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Considérant que la sente rurale n°13 étant sans issue n'a pas de fonction de desservir ou d'assurer la circulation ;

Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause ;

Considérant que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affecté à la circulation générale ;

Considérant que la dépendance domaniale précitée appartenant à la commune n'est plus affectée à l'usage du public ;

Considérant que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique ;

Considérant que la partie déclassée dépendra du domaine privé de la commune à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération ;

Considérant le plan du cadastre joint, avec mention des limites projetées de la voirie communale déclassée ;

Considérant l'arrêté du préfet en date du 17 août 1978 déclarant d'utilité publique et urgente l'acquisition par la commune d'une parcelle de 47 m² cadastrée ZB134 en échange de 254 m² au contiguë des parcelles ZN132 et 133 (sente rurale n°13) ;

Propose au conseil municipal d'autoriser le déclassement du domaine public communal de la sente rurale n°13 et de l'intégrer au domaine privé communal, conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Date	Signature
10 septembre 2021	 Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	06/09/2021	Date d'affichage	06/09/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du six septembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel		X	M Alain BREUILLARD	M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice			M Stéphane SIMON
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Gaëlle JOLY a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/045 – POUVOIRS DE POLICE Commissionnement des gardes particuliers

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que, lors des différentes rencontres avec les élus du territoire, l'attention du président de l'agglomération Evreux Portes de Normandie a été attirée sur les dépôts, abandons, déversements par les particuliers ou entreprises sur les terrains communaux.

Dans ce cadre, la mise en place de gardes particuliers a été proposée lors de la conférence du 4 mai avec une prise en charge financière par l'agglomération EPN sur les 6 premiers mois à compter du 6 septembre 2021.

Les gardes particuliers sont des agents assermentés des collectivités territoriales. Ils interviennent sur le territoire privé communal. Il existe plusieurs spécialisations : chasse, pêche, forêts, voirie routière et sécurité... Leur rôle est de concourir à la sécurité et au maintien en état naturel des terrains et des biens privés de la commune.

A ce jour, le cout de ce service n'est pas connu.

Les conseillers municipaux indiquent que notre commune n'est pas victime d'incivilités chroniques et que nous n'avons pas besoin pour l'instant des gardes particuliers. De plus, le cout de cette compétence n'est pas connu.

Date	Signature
10 septembre 2021	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	06/09/2021	Date d'affichage	06/09/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du six septembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel		X	M Alain BREUILLARD	M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice			M Stéphane SIMON
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Gaëlle JOLY a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Delibération n° 21/046 – RESSOURCES HUMAINES Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Eure

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, explique que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les centres de gestions à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service médecine est proposé aux collectivités et établissement. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure
- d'autoriser monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Date	Signature
10 septembre 2021	Stéphane SIMON, Maire  



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	06/09/2021	Date d'affichage	06/09/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du six septembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel		X	M Alain BREUILLARD	M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice			M Stéphane SIMON
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Gaëlle JOLY a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/047 – BUDGET Surcout pour les travaux de pose du pot à boue sur l'installation de chauffage

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, signale au conseil municipal que l'installation du pot à boue sur la chaudière de la mairie a pris plus de temps et a nécessité plus de matériel que ce qui était initialement prévu dans le devis établi.

En effet, le temps prévu était de 13h. Finalement le temps nécessaire pour ces travaux ont été de 35h ; soit 22h de plus que le temps prévu initial.

L'entreprise Michel RENAULT SARL demande au conseil municipal de bien vouloir prendre à sa charge 14h de travaux en plus des 13h du devis initial. Le reste des heures passées (8h) ainsi que les matériaux supplémentaires restent à la charge de l'entreprise Michel RENAULT SARL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de prendre à sa charge 14h soit 672,00 HT de travaux en plus des 13h du devis initial. Le reste des heures passées (8h) ainsi que les matériaux supplémentaires restent à la charge de l'entreprise Michel RENAULT SARL.

Une décision modificative sur le budget 2021 pourra être nécessaire pour procéder au paiement.

Date	Signature
10 septembre 2021	 Stéphane SIMON, Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	06/09/2021	Date d'affichage	06/09/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du six septembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel		X	M Alain BREUILLARD	M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice			M Stéphane SIMON
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Gaëlle JOLY a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses

1- Point sur la rentrée scolaire

Les travaux de peinture dans la classe des CP/CE1 ont été réalisés cet été.

La rentrée des classes s'est passée correctement.

Monsieur Stéphane SIMON, Président du SIVOS des Tilleuls, alerte le conseil municipal sur le fait que le SIVOS n'a toujours pas trouvé de remplacement pour l'agent qui est parti fin juin. Il s'agit d'un poste de surveillance de cour de récréation et distribution de repas à l'école des Baux Sainte Croix, pour 2h par jour. Actuellement, l'intérim de ce poste est, selon ses disponibilités, assuré par Monsieur Stéphane SIMON, lui-même.

2- Les Herminettes – présentation de la plaquette de communication

La vidéo de présentation du projet est présentée aux conseillers municipaux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

3- Présentation de la plaquette d'information 'tri des déchets' d'EPN

La plaquette d'information est présentée aux conseillers municipaux. Un article a été rédigé dans la prochaine 'Plume Ventoise'. Cette plaquette sera disponible sur le site internet d'EPN et de la commune et sera distribuée dans les boîtes aux lettres par les services de l'agglomération d'EPN.

2- Date du prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 08 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h33.

Date	Signature
10 septembre 2021	Stéphane SIMON, Maire 